

PORT-ROYAL DE PARIS :
DE PORT-LIBRE A LA MATERNITE

par Odile BODO

De l'abbaye de Port-Royal, devenue bien national, la Terreur fit une geôle sous le nom cruellement ironique de PORT-LIBRE ou LA BOURBE.

Une prison sous la Révolution (1793-1795)

Sur la fin de l'année 1793, les suspects s'entassaient dans les étages du couvent : hommes, femmes, enfants, incarcérés par les comités révolutionnaires, filles qui avaient voulu suivre leur mère, épouses inséparables de leur mari ; et tous les mondes s'y coudoyaient : aristocrates et sans-culottes, laquais et marquis, financiers, parlementaires, étudiants en médecine et chirurgie, religieuses et comédiens, dans un terrible encombrement.

La grande fournée des suspects de frimaire, surtout prise dans les rangs de la haute société, avait fait de Port-Libre un rendez-vous de bonne compagnie et l'une de ces prisons que les jacobins appelaient les prisons muscadines.

Tout l'armorial est là : un Ségur, un Laval-Montmorency, un Rohan, un La Rochefoucauld, deux Chateaubriand, un Lavoisier et tant d'autres, Malesherbes défenseur de Louis XVI, le général de Beauharnais, premier mari de Joséphine, se retrouvèrent incarcérés à Port-Libre.

* Les citations sont extraites de l'ouvrage du docteur Paul Delaunay, *La Maternité de Paris*, 1909.

Si, dans les premiers mois, les habitants ne prenaient pas les choses trop au tragique, à mesure que l'An II s'avavançait la situation devenait plus menaçante. Le 28 ventôse (18 mars 1794) les pourvoyeurs de l'échafaud commencèrent à décimer Port-Libre.

En germinal, on apprend l'emprisonnement, l'exécution de Danton, Camille Desmoulins.

Enfin le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), alors que Robespierre était incarcéré au Luxembourg, Couthon le sinistre cul-de-jatte arrivait à son tour à Port-Libre dans son fauteuil roulant. Mais sa détention ne fut pas de longue durée. Le soir même, sa tête roulait sur l'échafaud, la Terreur allait finir. A Port-Libre, sous les vieux cloîtres où l'ombre de la mort avait passé, la foule respirait enfin la liberté prochaine.

Si plusieurs de ces « Bastilles de Robespierre » furent alors définitivement fermées, Port-Libre, toujours désigné comme une « maison d'arrêt de suspicion », continua de recevoir des condamnés. Nombre d'entre eux se chargèrent pour tant de démontrer que les verrous de Port-Libre n'étaient plus très sûrs.

En l'an III, Paris mourait d'inanition. Partout éclataient des émeutes dues à la faim. Le 12 germinal, le concierge de Port-Libre prévient la commission des administrations civiles et de police que, vu la diminution dans la livraison du pain et l'agitation de Paris, il serait peut-être prudent d'augmenter la garde de cette maison.

La question ne se posa pas : la prison se vida pendant un temps ; mais l'insurrection du 1^{er} prairial (20 mai 1795) se chargea de repeupler la geôle, toujours avec des montagnards, auxquels la malignité publique s'empressa de décerner l'aimable sobriquet de « bourbiers ». Le poste de garde à la Bourbe fut alors porté à cinquante hommes. A cette époque, le gardien, le citoyen de La Vacquerie, chercha à grossir ses appointements de quelques revenus agricoles et horticoles empruntés à l'immense jardin de la maison. La récolte du jardin accrut les convoitises du Bureau des Domaines, qui revendiqua tous les revenus fonciers du terrain.

Le 14 messidor an III, le comité de sûreté générale décida de modifier l'affectation de la maison d'arrêt :

« Port-Libre, disait l'article 1^{er} de l'arrêté, est spécialement destiné à recevoir les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de seize ans, condamnés à une détention quelconque. Elle sera divisée en trois départements : deux seront destinés à recevoir les enfants mâles et femelles, le troisième les citoyens des deux sexes condamnés à quelques jours et jusqu'à six mois de détention par la police correctionnelle. » D'autres auteurs disent, ce qui semble improbable, que la Bourbe, déclassée comme prison politique, devint une maison d'arrêt militaire.

Si l'une ou l'autre des destinations précitées se réalisa, ce ne fut que pour un temps : en vendémiaire an IV un vote de la Convention fit de la geôle de Port-Libre l'hospice de la maternité.

L'hospice de la maternité

Le célèbre rapport de Tenon sur les hôpitaux (1788) avait surabondamment démontré la nécessité d'une transformation radicale de l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, de la maison de la Couche (Enfants Trouvés) du Parvis Notre-Dame. Il réclamait pour les femmes en gésine un hôpital spécial, isolé, bien aéré. Un temps, le Val-de-Grâce, situé sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, vaste, entouré d'immenses jardins, fut proposé pour abriter la maternité et les orphelins. Mais le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) un conventionnel présenta au nom du Comité de Salut Public un projet de décret qui fut adopté en ces termes :

« La Convention nationale décrète que la maison dite du Val-de-Grâce servira d'hôpital militaire pour la légion de police, l'établissement de santé déjà commencé au Val-de-Grâce sera transporté à la maison de la Bourbe et à l'ancien institut de l'Oratoire. »

Le projet était séduisant : Port-Libre, bien isolé, perché sur un coteau, entouré d'un grand parc, semblait réunir les conditions de salubrité et d'aération désirables ; les travaux déjà commencés au Val-de-Grâce furent donc interrompus et

les enfants trouvés, qu'on y avait installés le 25 messidor an III (13 juillet 1795) avec une centaine de nourrices, émigrèrent à Port-Royal le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795). Le vaste bâtiment (qui prit le nom de maison de l'allaitement) n'était pas trop grand pour loger ces jeunes citoyens et tout un bataillon de nourrices sédentaires auxquelles s'ajoutèrent des femmes enceintes expectantes et quelques marmots indigents non abandonnés, élevés aux frais publics. La maison d'accouchement, moins considérable, occupa l'Oratoire. Ainsi se trouvèrent rassemblées dans les deux sections d'un même établissement, qui prit le nom de maternité, deux institutions jadis séparées : les enfants trouvés qui dépendaient de l'hôpital général et l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu.

L'allaitement. Au-dessus de la porte de Port-Royal, ces mots furent gravés sur une plaque de marbre : Hospice de la Maternité - Allaitement. Mais on avait bien autre chose à modifier que le fronton. Tout était à faire : et longtemps le délabrement du vieux couvent ne justifia que trop la réputation déplorable des hôpitaux parisiens tant en France qu'à l'étranger.

Si la façade était d'aspect peu engageant, à l'intérieur c'était bien pis : des galetas partout, de parquet nulle part, et par les interstices des pavés brisés l'eau des nettoyages s'infiltrait dans les planchers déjà pourris. On étouffait dans les étages. Aux innombrables cellules, asile des pensionnaires et des religieuses, qui cloisonnaient le monastère, la geôle avait ajouté des clôtures nouvelles, des portes massives aux ferrures énormes, bardées de verrous, mis des grilles aux couloirs, des auvents aux fenêtres. A l'infirmerie la salle la plus vaste contenait cinq lits ; et cette dissémination des malades rendait la surveillance presque impossible, tandis que le grand nombre des locaux multipliait les frais et les appareils de chauffage et d'éclairage. Une seule salle abritait quarante lits : c'était celle des femmes enceintes, dans l'ancien chapitre, au rez-de-chaussée ; mais elle était noire et mal aérée.

En somme, tout était sale, puant, vermoulu, branlant, mi-teux et vermineux, aussi bien dans le corps de logis que dans les bâtisses annexées, qui croulaient de vétusté. Devant ces ruines, le citoyen Poirot, préposé à l'hospice, demandait en l'an IX que l'on revînt au Val-de-Grâce.

Le conseil des hospices aima mieux faire des réparations : il mobilisa des pensionnaires de Bicêtre, des enfants de la Pitié et des ouvriers sans travail ; le long de la rue Saint-Jacques surtout, les murs n'étaient qu'une ruine, et sur plus d'un point il fallut dès l'abord porter la pioche par mesure de sécurité ! Les démolisseurs abattirent bicoques et cloisons, et les chambrettes ainsi réunies firent de belles salles convenables ; les parois furent grattées, blanchies, les façades recrépies, des jours percés dans les murs ; on renouvela presque toutes les croisées, qui étaient hors de service.

Les bâtiments du cloître répondaient aux affectations les plus diverses : dans l'aile est, la chapelle, doublée du magasin général des vivres ; le magasin général des layettes et le dépôt des vêtements des entrantes installés dans l'ancien chœur des religieuses ; dans l'angle nord-est la lingerie générale et, au-dessus, les logements des garçons de service. Dans l'aile nord, au rez-de-chaussée, les réfectoires des nourrices sédentaires et des femmes enceintes et un magasin : au-dessus, l'infirmerie générale et un dortoir de femmes enceintes. Dans l'aile ouest, ou grand bâtiment, au rez-de-chaussée, la grande cuisine ; la lingerie, le foyer, le séchoir des nourrices sédentaires : le premier et le deuxième dortoir des nourrices sédentaires et des enfants dans les étages et le grand dortoir des femmes enceintes dans les combles. Dans l'aile sud, en bas, la cave, l'atelier de la coupe, le réfectoire des berceuses ; au-dessus, les logements des chefs d'emploi, la crèche des nouveau-nés et des sevrés.

La section de l'accouchement était un peu mieux installée, mais encore à l'étroit dans l'ancienne maison du noviciat de l'Institution de l'Oratoire. Cette maison, fondée en 1650 des deniers de Nicolas Pinette, trésorier du duc d'Orléans, se composait de deux bâtiments parallèles, l'un donnant sur la rue d'Enfer, l'autre enclavant l'église sur les jardins.

Si les corps de logis de l'Oratoire étaient plus réguliers et plus solides que ceux de Port-Royal, ils laissaient encore beaucoup à désirer en raison de leur exigüité.

En fait, l'éloignement de trois cents mètres au moins, entre Port-Royal où étaient hébergées les femmes prêtes à accoucher et l'Oratoire où était installée la salle de travail de la maternité

ne fut pas sans créer de réels problèmes. Une scission était nécessaire, et un arrêté du Conseil général des Hospices en date du 29 juin 1814 décida la séparation administrative des deux maisons, dont le percement de l'avenue de l'Observatoire avait complété l'isolement au point de vue territorial.

1814 : Port-Royal maternité de Paris

Le 1^{er} octobre 1814 la Maternité devenue autonome, indépendante de l'hospice des Enfants Trouvés, leur abandonna l'Oratoire et alla s'installer à leur place, rue de la Bourbe, à Port-Royal. L'organisation dut être terminée vers 1818, car au 1^{er} janvier 1817 il ne restait plus qu'à créer le réfectoire des élèves et à parfaire l'aménagement des greniers en dortoirs de femmes enceintes.

Dans les maisons bordant la rue de la Bourbe on logea au rez-de-chaussée les bureaux, les archives ; au premier étage l'élève en médecine et le chapelain ; au deuxième l'économe. L'ancien gîte aux papiers, en face, servit à la désinfection des lainages. Le directeur s'empara du premier étage de l'hôtel d'Aumont, abandonnant le bas à la paneterie, à la boucherie, au magasin des vivres et des toiles.

Dans l'aile est des bâtiments claustraux, le magasin fut conservé contre la chapelle, en saillie sur le préau ; la lingerie fut mise dans le chœur des religieuses, l'ouvroir en face dans l'angle nord-est. Dans le côté nord, en bas, on établit le réfectoire et les classes des élèves sages-femmes ; au-dessus, l'infirmier. Dans le grand bâtiment de l'ouest, se succédèrent au long du cloître la cuisine, la lavanderie, la salle de bains, la pharmacie, l'amphithéâtre des cours, ancien réfectoire des religieuses, avec le cabinet du professeur en chef, asile des armoires aux pièces anatomiques. Dans les deux étages sus-jacents, les salles d'accouchées. Dans l'aile du sud, le vestiaire et d'autres services généraux en bas, les dortoirs des élèves sages-femmes au premier, le logis de la sage-femme en chef et d'autres employés au deuxième. Dans l'aile détachée du sud-ouest (bâtiment neuf), le réfectoire et les dortoirs des femmes enceintes ; et dans l'aile en retour vers la rue Saint-Jacques, d'autres salles de femmes enceintes.

Initialement, l'abbaye de Port-Royal comptait 39.260 mètres carrés de surface, que l'ouverture de l'avenue de l'Observatoire réduisit à 32.468 m². L'administration peu à peu empiéta sur les immeubles qui bordaient le faubourg Saint-Jacques, afin d'agrandir ses possessions : le 5 juin 1816 elle acheta 12.000 francs l'un d'eux, encasté dans la maternité, et le démolit pour élargir la buanderie ; en août 1822 elle annexa également le n° 8 du faubourg. Peu à peu elle parvint à réunir à son domaine avec quelques enclaves sur la rue Cassini presque toute la bordure de la rue de la Bourbe et la lisière du faubourg Saint-Jacques, jusqu'à la Direction ; domaine branlant et lézardé, car en 1877 le mur s'effondra au coin du faubourg, ouvrant une large brèche aux regards des passants. Enfin en 1879, l'administration avait achevé la conquête de l'angle des deux rues.

La construction du pavillon Baudelocque (1890)

En bordure de la rue d'Enfer, des jardins s'étendaient. En allant vers l'Observatoire, se succédaient le jardin de la sage-femme en chef, celui du directeur, celui du docteur Tarnier, allant rejoindre le bois au fond duquel fut construit en 1875-1876 le pavillon d'isolement Tarnier.

Tarnier eut le courage de sacrifier à l'agrandissement de la Maternité ses lilas et ses poiriers : lorsque la Faculté construisit « la Clinique de la rue d'Assas en face de la Maternité, établissant une concurrence, déviant ses parturientes, Tarnier demanda et obtint de l'administration la construction de nouveaux bâtiments ».

Les ouvriers se mirent à l'œuvre, et bientôt s'éleva le grand et bel édifice dont les hautes fenêtres, la façade de briques neuves rehaussées de cordons de pierres blanches contrastaient heureusement avec la vétusté d'en face. Enfin la Maternité tenait une annexe saine, vaste, claire ; déjà un pont jeté sur l'allée à la hauteur du premier étage reliait la vieille maison à la nouvelle Maternité ; il n'était pas terminé depuis huit jours et l'on n'avait pas transporté deux femmes de l'autre côté que brusquement il fallait rompre toute communication :

la Maternité était dépossédée de son domaine, et la faculté de médecine s'installait dans les galeries neuves dont elle faisait la clinique Baudelocque (1890).

La reconstruction de la maternité (1896-1902)

La création de Baudelocque enleva à la Maternité 7.970 m² et à ses malades le confort qu'on espérait leur donner. M. Budin en prenant la direction de la maternité montra ce que cette dépossession avait d'injuste et obtint la reconstruction de la Maternité.

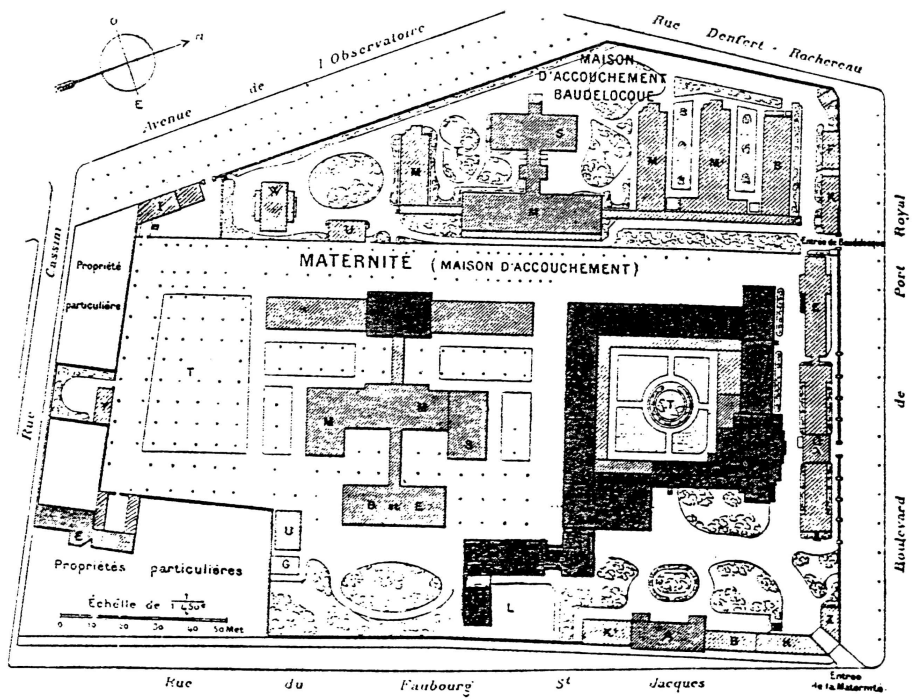
C'est du côté du bois que furent élevés, comme une immense annexe, les murs de la nouvelle Maternité. « Conçu dès avant 1896 le projet put être doté à cette date grâce à la générosité du conseil municipal de Paris, qui vota de ce chef une subvention de 840.000 francs. Il fut exécuté au cours des années suivantes sous la direction de M. Rochet, architecte de l'Assistance Publique. Les bâtiments ont été achevés et inaugurés au mois de juillet 1902 ». Mais il leur manquait la consécration de la visite présidentielle.

Enfin le jeudi matin 23 juillet 1903, M. Loubet, président de la République, ayant parcouru l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, se rendit ensuite à la Maternité en compagnie du ministre de la Guerre, le général André, des généraux Dubois et Faure-Biguet. Il y fut reçu par MM. G. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, Bussat, vice-président du Conseil municipal, Ranson, conseiller municipal, Thilloz, secrétaire général de l'Assistance Publique, F. Voisin, vice-président et André Lefèvre, membre du Conseil de surveillance, Gory, inspecteur de l'Assistance Publique, et Jadot, maire-adjoint du XIV^e arrondissement. « Le Président, dit le procès-verbal, guidé par M. L'Huillier, directeur de l'établissement, a visité le service des enfants débiles dirigé par M. le Docteur Porak, accoucheur en chef, où sont soignées les femmes enceintes ou accouchées atteintes de maladie ; l'école de la Maternité : les nouveaux dortoirs, la salle de réunion des élèves, puis la cuisine, le service des accouchements installé dans les bâtiments neufs. M. le

Docteur Porak, accoucheur en chef, M. le docteur Potocki, accoucheur adjoint, Mademoiselle Hénault, sage-femme en chef, ont guidé le Président à travers les différentes salles de cet important service. Le Président de la République a quitté la Maternité à 11 heures 20. »

Le site de Port-Royal fut alors résolument destiné à accueillir une maternité ou plus exactement, au fil du temps, deux services de gynécologie-obstétrique, dans des bâtiments distincts, dont l'un fut reconstruit au cours du XX^e siècle.

Cette évolution des maternités vers une médecine scientifique, en vidant le cloître de toute fonction d'hébergement ou de soins, a peut-être ainsi rendu à Port-Royal son mystère et pour un grand nombre sa spiritualité de toujours.



PLAN SCHEMATIQUE DE LA MATERNITÉ ET DE LA CLINIQUE BAUDELLOCQUE

(En partie d'après *l'Assistance publique en 1900*)